

# ZAP

Chaque semaine,  
votre newsletter  
remplie d'infos



## Nouveauté : droit à l'oubli en assurance annulation de voyage

À partir du 1er juin 2026, le droit à l'oubli est étendu à l'assurance annulation de voyage. Cette nouvelle législation vise à renforcer la protection des clients présentant des antécédents médicaux lorsqu'ils veulent souscrire une assurance annulation voyage.

**Quelles implications pour nos assurés ?** >



## Rétrospective des PME Days 2026

Les 23 et 28 avril, nous avons eu le plaisir d'accueillir pas moins de 150 conseillers dans la Tour P&V à l'occasion de nos PME Days annuels. Ces journées étaient placées sous le signe d'une ambition claire : protéger au mieux les entrepreneurs !

**Vers le compte-rendu et les photos** >

## Taxe sur les plus-values réalisées sur les polices P&V

La taxe sur les plus-values a désormais rendu les investissements plus complexes. Ce qui, une nouvelle fois, souligne l'importance d'avoir un bon conseiller à ses côtés.

**Découvrez les aspects pratiques** >



## Pas de ZAP la semaine prochaine

Le lundi 25 mai étant férié, il n'y aura pas de ZAP ce jour-là. On se retrouve donc le **lundi 1er juin** !



### TIP

Suivez le [cours des fonds](#) et les [indices](#) consommation et santé.

## Avez-vous aimé ce ZAP ?



Suivez-nous sur



Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles  
Entreprise d'assurance agréée sous le code 0058  
TVA BE 0402 236 531 - RPM Bruxelles  
IBAN BE75 0689 4521 8951 - BIC GKCCBEBB

[www.pv.be](http://www.pv.be) [info@pv.be](mailto:info@pv.be)

[Mentions légales](#) [Politique de confidentialité](#) [Pourquoi recevez-vous cet e-mail ?](#)



P&V est une marque de P&V Assurances sc